



Communauté d'Agglomération du Calaisis
CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –
E-Mail : info@agglo-calaisis.fr

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MAI 2016
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

la séance est ouverte à 18h30

LE CONSEIL :

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération du Calaisis depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

ENTEND MME LA PRESIDENTE donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire (délibération 2016-02 du 04 février 2016), en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DESIGNE, à 44 voix pour, 2 abstentions, 4 non participation Monsieur Gérard GRENAT, en qualité de titulaire pour représenter la Communauté d'Agglomération du Calaisis au sein du conseil portuaire unique « Boulogne-sur-Mer-Calais.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, l'avenant à la convention conclue avec Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais afin qu'il soit pris acte du nouveau dispositif de télétransmission utilisé **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tout nouvel avenant appelé à intervenir ayant pour objet d'actualiser les termes de la convention relative à la procédure de télétransmission, mais n'ayant aucune incidence financière sur ladite convention.

APPROUVE, à 48 voix pour, 2 non participation le groupement de commandes entre la Ville de Calais et la Communauté d'Agglomération du Calaisis pour l'assistance et la représentation juridique **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou en cas d'absence ou d'empêchement les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et exécuter la convention formalisant ce groupement de commande et tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ainsi que le marché avec le ou les prestataires retenus et prendre toute décision relative à son exécution.

PREND ACTE de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Calaisis arrêté par la Chambre Régionale des



Communauté d'Agglomération du Calaisis
CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –
E-Mail : info@agglo-calaisis.fr

Comptes, pour les exercices 2010 et suivants, après interventions de MME la Présidente, MME MATRAT, M.HENIN, M.ROUSSEL et réponses de MME la Présidente et M.HAMY, Vice-Président.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget général.

VOTE, à l'unanimité, les autorisations de programme du budget 2016 – budget annexe assainissement.

VOTE, à l'unanimité, le montant des subventions 2016 en complément de celles ayant déjà fait l'objet d'une délibération antérieure **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les différentes conventions et toutes les pièces à intervenir.

ACTE, à l'unanimité, le dossier de candidature à l'appel à projets « Nature en Ville » du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 de la Région Nord Pas-de-Calais Picardie **ET AUTORISE, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à faire acte de candidature et signer tout document relatif à l'appel à candidatures après intervention de MME la Présidente.

ADOpte, à l'unanimité, les dispositions concernant la rémunération des jurys de concours.

AUTORISE, à l'unanimité, la vente par TERRITOIRES 62 des parcelles de terrain cadastrées CI 6 à 11p, et CO 1, 2, 5, 6, 7 et 12 à 16pp, et CN 121 et 123 pp, à la société SCCV LBF1, pour la réalisation du projet d'opération d'aménagement de la ZAC de la Turquerie ; **DONNE** accord sur le prix de vente, établi à 2 475 750 € HT (sous réserve des documents d'arpentage), TVA sur le prix en sus, ainsi que sur les modalités de paiement **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes relatifs à la formalisation de cette opération.

APPROUVE, à l'unanimité, la reprise du dispositif d'aides communautaires pour le développement des énergies renouvelables et de la performance énergétique de l'habitat privé pour l'année 2016, dans la limite des 100 000 € prévus au budget ainsi que les règlements d'attribution actualisés correspondants à ce nouveau dispositif **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à accorder les aides financières du dispositif auprès des particuliers, après instruction des demandes par l'Espace info Energie ainsi qu' à signer toutes pièces se rapportant à cette délibération.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, l'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage publique avec l'OPH de Calais fixant le coût final d'opération concernant l'Ecole d'Art du Calaisis ainsi que l'acte notarié.



Communauté d'Agglomération du Calaisis
CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –
E-Mail : info@agglo-calaisis.fr

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer avec la société IDEX ENERGIES, l'avenant n°1 pour le lot n°9 « Ecole d'Art » du marché d'exploitation des installations de chauffage.

APPROUVE, à l'unanimité, la constitution du groupement de commande entre la Ville de Calais, le CCAS et la Communauté d'Agglomération du Calaisis pour la fourniture de matériel informatique **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et exécuter la convention formalisant ce groupement de commande et tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ainsi qu'à signer le marché avec le ou les prestataires retenus et prendre toute décision relative à son exécution.

APPROUVE, à l'unanimité, la constitution du groupement commande entre la Ville de Calais, le CCAS et la Communauté d'Agglomération du Calaisis pour l'achat de prestations informatiques **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et exécuter la convention formalisant ce groupement de commande et tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ainsi qu'à signer le marché avec le ou les prestataires retenus et de prendre toute décision relative à son exécution.

APPROUVE, à l'unanimité, la constitution du groupement commande entre la Ville de Calais, le CCAS et la Communauté d'Agglomération du Calaisis pour la fourniture de produits d'entretien, pour la maintenance des locaux et l'hygiène corporelle **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et exécuter la convention formalisant ce groupement de commande et tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ainsi qu'à signer le marché avec le ou les prestataires retenus et prendre toute décision relative à son exécution.

APPROUVE, à l'unanimité, la constitution du groupement commande entre la Ville de Calais, le CCAS et la Communauté d'Agglomération du Calaisis pour la vérification et la maintenance d'installations et d'équipements de lutte contre l'incendie **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et exécuter la convention formalisant ce groupement de commande et tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ainsi qu'à signer le marché avec le ou les prestataires retenus et prendre toute décision relative à son exécution.

APPROUVE, à l'unanimité, la constitution du groupement commande entre la Ville de Calais et la Communauté d'Agglomération du Calaisis pour les travaux d'entretien, de rénovation et d'extension des bâtiments **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et exécuter la convention formalisant ce



Communauté d'Agglomération du Calaisis
CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –
E-Mail : info@agglo-calaisis.fr

groupement de commande et tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ainsi qu'à signer le marché avec le ou les prestataires retenus et prendre toute décision relative à son exécution.

APPROUVE, à l'unanimité, le rattachement de l'OPH de Calais à la Communauté d'Agglomération du Calaisis **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à demander à Madame la Préfète du Pas-de-Calais de se prononcer sur ce rattachement ainsi qu'à signer tous documents nécessaires au transfert de rattachement, après interventions de MME la Présidente, MME MATRAT, M.ROUSSEL, M.HENIN et réponse de MME la Présidente.

DECIDE, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle BX n°258 en totalité et de la parcelle BX n°257 pour partie, représentant une superficie totale approximative de 185m² au prix de 2,09 € /m² **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer toutes les pièces nécessaires à la formalisation de l'opération.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à solliciter la participation de l'agence de l'eau Artois Picardie concernant le marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la station d'épuration de Sangatte **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à engager la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1° et 67 du décret n°2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics ainsi qu'à signer avec le ou les prestataires retenus et de prendre toute décision relative à son exécution.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à acter la présentation du projet d'établissement en tant que document d'orientation utile à l'affirmation d'un projet structuré et cohérent pour l'Ecole d'Art du Calaisis **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tout document pouvant engager la collectivité afin de soutenir les orientations présentées dans le projet d'établissement de l'école d'art du Calaisis, après interventions de M.HENIN, MME MATRAT et réponses de MME la Présidente et de M.PESTRE, Vice-Président.

APPROUVE, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant total maximum de 50 000 € à l'association « Le Channel – Scène Nationale », afin d'accompagner l'organisation de l'événement « Long Ma – L'esprit du cheval-dragon », qui sera présenté du 23 au 26 juin 2016 ; **APPROUVE** les modalités de versement de cette subvention, telles que définies dans la délibération **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Calaisis et l'association « Le Channel – Scène Nationale », après interventions de M.HENIN, MME MATRAT et réponse de MME la Présidente.



Communauté d'Agglomération du Calais
CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –
E-Mail : info@agglo-calais.fr

La séance publique est levée à 19H45

Calais, le 31 mai 2016

Natacha BOUCHART
Présidente de l'Agglomération
Maire de Calais
Vice-Présidente du Conseil Régional
Nord Pas-de-Calais Picardie